

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 442

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 2

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° AA Les mots : « de son assimilation à la communauté française, notamment par » sont remplacés par le mot : « d' ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'assimilation est le processus par lequel un ensemble d'individus se fond dans un nouveau cadre social plus large. Le meilleur indice d'assimilation est la disparition totale des spécificités des assimilés, ce qui implique leur renonciation à leur culture d'origine, la mise au pas de leur personnalité et leur atomisation au sein de la société qui les absorbe. Devenir Français ne devrait obliger à renoncer à sa culture d'origine.